

1234

Parisservices



Dossier PAGES 22 à 25 *Bien accueillir les tout-petits*

Services PAGES 26 à 29 *Collecte sélective - Dynamiser les quartiers - Plan Local d'Urbanisme - Améliorer les déplacements des personnes handicapées*

Vous répondre PAGES 30 & 31 *La Médiatrice à votre service - Le salon d'accueil de l'Hôtel-de-Ville*

Recrutement PAGE 32 *Educateur/trice de jeunes enfants*

PETITE ENFANCE

L'accueil des tout-

Initiatives, partenariats et un nouvel outil, le taux de service, ont été mis en œuvre pour réaliser l'objectif d'ouvrir 4 500 nouvelles places d'accueil pour les tout-petits entre 2001 et 2007. La 1 000^e place a été d'ailleurs attribuée en décembre dernier.



Des personnels attentifs, passionnés et toujours professionnels à l'écoute de vos enfants

petits



L'accueil en couleur à la crèche Kosma (19^e)

Face au manque de places d'accueil en crèches et à la forte disparité entre les arrondissements, la réalité des besoins a pu être évaluée dès avril 2001 grâce à un nouvel outil de travail : le taux de service. Dans chaque arrondissement, il prend en compte le nombre total d'enfants de moins de 3 ans et le rapporte au nombre de places proposées, tous modes de garde confondus (crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles, écoles, gardes à domicile). Il permet ainsi d'identifier les quartiers qui offrent le moins de solutions d'accueil et d'y implanter très précisément de nouvelles crèches ou haltes-garderies. Ainsi, en 2007, chaque enfant dont les deux parents travaillent pourra accéder à un mode d'accueil.

Construire une nouvelle crèche demande plusieurs années. Les 1 150 places ouvertes depuis avril 2001 ont donc constitué une première avancée. Chaque opportunité a été saisie. Car toutes les idées sont bonnes dès lors qu'elles préservent les normes de sécurité et le bien-être de l'enfant : extensions de la capacité d'accueil par simple réorganisation de l'espace ou crèches en appartement, qui ont l'avantage d'ouvrir rapidement. La transformation en halte-crèche de 600 m² des anciens appartements du maire de Paris au sein de l'Hôtel-de-Ville permettra d'accueillir 67 enfants dès septembre prochain.

Savoir être inventif

Les associations qui gèrent aujourd'hui à Paris 206 établissements d'accueil de la Petite Enfance ont un rôle primordial à jouer pour améliorer l'accueil des

INTERVIEW

« Adapter l'offre à la demande »

à Paris : La 1 000^e place en crèche a été ouverte en décembre dernier. Atteindrez-vous l'objectif d'en créer 4 500 ?

Olga Trostiansky : Nous avons défini une méthode pour connaître l'existant et les besoins dans chaque arrondissement. Cet indicateur de départ, le taux de service, a dévoilé des disparités et donc la nécessité d'adapter l'offre à la demande. Il nous a ainsi permis de localiser concrètement les futures crèches. Aujourd'hui, les projets sont lancés, nous savons où et pour combien d'enfants ils sont prévus et nous avons le financement. Je suis donc confiante sur la tenue de l'objectif, d'autant que tous les services de la Ville se mobilisent pour cette priorité.

Quels sont vos autres projets ?

Nous avons à cœur d'améliorer la qualité de l'accueil des tout-petits mais aussi la qualité de vie des familles et du personnel. Pour cela, un travail d'écoute et de réflexion a été lancé - rencontres avec les assistantes maternelles, questionnaires aux familles sur l'aménagement des horaires - et une étude, en cours dans plusieurs établissements, vise à améliorer les conditions de travail du personnel. Par ailleurs, nous souhaitons mieux faire connaître aux Parisiens les métiers passionnants de la petite enfance : en mars aura lieu un forum des métiers du sanitaire et social.

Le forum « Tout-petit à Paris » affirmait la volonté de la Mairie de Paris de soutenir les associations. Comment se manifeste ce soutien ?

Le forum a marqué le début d'une écoute attentive et d'un travail concret avec les associations. Nous travaillons avec les 150 d'entre elles qui gèrent déjà un établissement de petite enfance et nous soutenons toutes celles qui ont un projet de ce type. Nous les accompagnons et leur apportons un soutien logistique par exemple dans la recherche de locaux.



OLGA TROSTIANSKY

Adjointe chargée de la petite enfance et de la famille

tout-petits Parisiens. Le partenariat entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris a été renforcé par la signature le 25 novembre 2002 du 3^e Contrat enfance pour la période 2002-2007. Il marque l'engagement financier de la CAF à soutenir un programme d'action commun.

Des relais assistantes maternelles

Outre la création de places d'accueil, des lieux de rencontre et d'information pour les familles, 4 maisons municipales de l'enfance, 4 lieux d'accueil parents-enfants associatifs et 3 ludothèques seront financés. Ce contrat prévoit aussi l'ouverture de 10 nouveaux relais assistantes maternelles visant ainsi à étendre à tous les arrondissements ces espaces où les assistantes maternelles se rencontrent et où les enfants se retrouvent pour des jeux et des activités dirigées.

C'est également dans ce cadre que les parents dont les enfants fréquentent une crèche municipale ont répondu, dans les arrondissements pilotes du Bureau des temps, à un questionnaire qui permettra

A SAVOIR

Déjà 1150 places d'accueil ouvertes depuis avril 2001

Après 408 places en 2001, ce sont quelque 750 places qui ont été ouvertes en 2002, conformément aux objectifs de la Municipalité.



Ce sont donc une vingtaine d'établissements associatifs (295 places) qui s'ajoutent aux 6 nouvelles crèches collectives et aux 4 haltes-gardiennes municipales (446 places). A signaler parmi ces places nouvelles, les extensions de places (25 cette année) dans des crèches déjà existantes, qui permettent dans des délais extrêmement rapides d'augmenter l'offre d'accueil. De même, 4 nouvelles crèches en appartement associatives accueillent 80 enfants.

Sur l'ensemble de Paris, le taux de service est passé de 67,22 % au 1^{er} janvier 2001 à 70 % au 31 décembre 2002.

Jeux à la crèche La Ribière (15^e)



La crèche, lieu de jeux et de rencontres



A SAVOIR

Accueil : mode d'emploi

- Les haltes-garderies accueillent des enfants de moins de 6 ans de façon occasionnelle ou à temps partiel.
- Les crèches collectives accueillent toute la journée des enfants de moins de 3 ans.
- Les crèches familiales accueillent les enfants de moins de 3 ans, au domicile d'assistantes maternelles agréées. Elles sont encadrées par une puéricultrice. Un local commun d'accueil est prévu.
- Les crèches parentales accueillent les enfants de moins de 3 ans. Ici les parents participent à tour de rôle à la vie de la crèche.
- Les assistantes maternelles, agréées par la PMI, accueillent à leur domicile de 1 à 3 enfants de moins de 3 ans.



Allocation Paris Petit Enfant

Vous faites garder votre enfant à domicile et bénéficiez déjà de l'Aged? Vous avez recours aux services d'une assistante maternelle et bénéficiez déjà de l'Afeama? La Ville de Paris peut vous accorder l'allocation Paris Petit Enfant. Renseignements et conditions d'attribution auprès du Centre d'Action Sociale de votre arrondissement.



d'adapter les structures à leurs besoins en terme d'horaires.

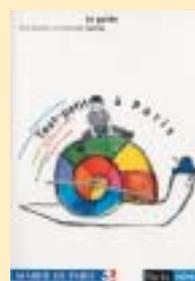
Enfin, la Ville de Paris et la CAF de Paris ont souhaité que les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique bénéficient du développement des structures et des services. L'adaptation des équipements

et le co-financement de 100 postes d'auxiliaires de puériculture permettront d'accueillir 250 enfants au terme de ce 3^e Contrat enfance.

PRATIQUE

Le guide « Tout-petit à Paris »

Pratique et attractif, ce guide propose aux parents, de la grossesse à la maternelle, les adresses, les conseils et toutes les informations utiles sur les modes de garde, l'alimentation et la santé de bébé, les aides financières... Disponible gratuitement dans les centres de PMI, les mairies d'arrondissement et au salon d'accueil de l'Hôtel-de-Ville.



LE GUIDE DE LA PROPRETE

Le nouveau guide pratique de la propreté édité par la Ville de Paris vous dévoile l'action de la Municipalité mais aussi le travail des agents de la propreté qui s'activent à nettoyer la Capitale. En effet, près de 1 250 000 tonnes de déchets divers sont collectées chaque jour.



Si ce guide rappelle que de nouvelles mesures sanctionnent les abus et les comportements inciviques, il met surtout l'accent sur tous ces petits gestes quotidiens qui permettent à chacun de contribuer à la propreté de la ville, améliorant ainsi la vie de tous les Parisiens.

UN MARCHÉ D'APRES-MIDI A BERCY

Depuis décembre dernier, les commerçants du marché alimentaire de Bercy vous proposent leurs produits le mercredi après-midi de 15 h à 20 h, les horaires traditionnels 8 h - 13 h étant maintenus le dimanche matin. Cette décision municipale permet d'offrir des services plus adaptés aux besoins et au rythme de vie des habitants du quartier.

Elle fait suite à une expérimentation réussie menée dans le 4^e arrondissement, l'ouverture du marché Baudoyer l'après-midi depuis avril 2002 ayant par ailleurs suscité une véritable dynamique commerciale.

ENVIRONNEMENT

Collecte sélective : un pari réussi

Les premières enquêtes montrent l'enthousiasme et le civisme des Parisiens.



Jaune pour les emballages, les journaux, le petit électroménager, blanc pour le verre et vert pour les déchets non recyclables. Tous les arrondissements sont maintenant équipés et les Parisiens ont acquis les bons gestes. S'il existe des variations d'un arrondissement à l'autre, certains ont dépassé les objectifs attendus pour 2002 : plus de 21 kg par an et par habitant triés dans les bacs jaunes. Avec même plusieurs années d'avance sur les prévisions du Plan d'élimination des déchets. Il faut donc augmenter le nombre de bacs jaunes dans certains immeubles et réfléchir à la mise en place test d'un deuxième enlèvement hebdomadaire. Quelques erreurs de tri subsistent pourtant. En effet, certaines personnes déposent encore des sacs

fermés dans le bac jaune. Or tout sac fermé est assimilé à un sac d'ordures ménagères et échappe à la collecte sélective. Il est donc conseillé de jeter emballages et journaux à

même le bac. De même, il est préférable de plier et d'aplatir les déchets afin qu'ils prennent le moins de place possible dans le bac ce qui permet ainsi d'en déposer en plus grande quantité.

A SAVOIR

Le tri dans les écoles

Un kit pédagogique sera remis en janvier aux instituteurs qui souhaitent préparer des cours de sensibilisation au tri sélectif. Ces 3 livrets, de la maternelle au CM2, ont été élaborés par la Mairie de Paris et l'Éducation nationale. Les cahiers d'exercices correspondant au niveau des élèves pourront être adressés gratuitement sur demande des enseignants. Près de 200 000 jeunes Parisiens pourraient être ainsi sensibilisés à la protection de l'environnement.

➔ Paris Infos Mairie : 08 2000 75 75



POLITIQUE DE LA VILLE

Dynamiser les quartiers

Une convention va permettre d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers en difficulté.

Douze quartiers parisiens font l'objet d'aides spécifiques grâce à une convention signée en novembre dernier entre la Ville, l'Etat, la Région et 17

des régies de quartier. La mise en œuvre de ces projets s'appuiera sur la concertation et la participation des habitants.



LA CITE CAMILLE FLAMMARION

baillleurs sociaux afin d'y développer des projets porteurs d'une meilleure qualité de vie. Les bailleurs sociaux se sont engagés sur la réhabilitation d'immeubles, l'amélioration de la propreté, le développement de la médiation et de la sécurisation (un gardien pour 100 logements, des agents locaux de médiation sociale, le recrutement d'adultes-relais). Ils ont aussi entrepris de louer les locaux des rez-de-chaussée d'immeubles à des commerces de proximité ou, dans des conditions intéressantes, à des associations qui animeront les quartiers. L'emploi des personnes en difficulté sera aussi soutenu car les clauses sociales introduites dans les marchés de travaux ou de services permettront de faire appel, par exemple, à des entreprises d'insertion ou à

A SAVOIR

Des actions déjà engagées

Pour être dynamique, la politique de la Ville s'appuie sur des actions transversales.

- Cité Camille Flammarion (18^e) : tous les rez-de-chaussée sont réservés à des locaux associatifs.
- Rue des Gardes (18^e) : installation des ateliers-boutiques de la « Rue de la Mode ».
- La formation au métier d'assistante maternelle des femmes en difficulté du 19^e est étendue aux 13^e et 18^e arrondissements.
- 5 équipes emploi-insertion sont créées et chargées d'aller au contact des personnes sans emploi non prises en charge par l'ANPE (10^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e).

LA SECURITE DES COURSIERS A PARIS

Face au nombre croissant de coursiers ou livreurs en deux-roues blessés ou tués à Paris,



un groupe de travail a été mis en place. Fruit de cette initiative, la campagne « La course et la vie ! » a pour objet de sensibiliser les coursiers mais aussi leurs clients et leurs employeurs aux règles élémentaires de sécurité : vérifications régulières de l'état du deux-roues, mise en garde contre les effets dangereux de l'alcool, des drogues et de certains médicaments entraînant la somnolence, importance d'une bonne assurance, délais décents de livraison octroyés par les employeurs, nécessité d'attacher son casque...

APA : DISPOSITIONS PARISIENNES

Mise en œuvre depuis un an, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie et nécessitant une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Financée par l'Etat, l'Assurance maladie et les départements, l'APA n'est pas conditionnée par les ressources mais varie selon ces dernières. Paris a, pour sa part, décidé de ne pas prendre en compte les produits d'épargne et autres livrets A, Codevi, LEP, ni tout patrimoine dormant dans le calcul des ressources des demandeurs.

RISQUES D'INONDATION

Le renforcement des dispositifs de prévention des inondations prévoit, notamment, de fixer des règles d'urbanisme pour les terrains vulnérables à une forte montée des eaux. Ce Plan de Prévention des Risques d'Inondation à Paris (PPRI) est en cours d'élaboration. Pour ce faire, les Parisiens seront consultés à l'occasion d'une enquête publique qui se déroulera à la Préfecture de Paris et dans les 20 mairies d'arrondissement du 30 janvier au 17 mars.

➔ **Paris Infos Mairie :**
08 2000 75 75

SPORT A PARIS : SUIVEZ LE GUIDE !

La nouvelle édition du « Guide du sport » est disponible gratuitement dans les mairies d'arrondissement et dans le hall d'accueil de l'Hôtel-de-Ville. Arrondissement par arrondissement, découvrez les établissements sportifs mais aussi les quelque 3 000 associations qui vous accueilleront pour la pratique de votre sport favori.



Un guide complet qui vous conte l'histoire des plus prestigieux équipements parisiens, vous propose également conseils et témoignages ainsi que le calendrier des manifestations sportives de l'année.

LE RAPPORT DE LA MÉDIATRICE

Frédérique Calandra, Médiatrice de la Ville de Paris, a remis son rapport à Bertrand Delanoë en décembre dernier. Cette 1^{re} édition relate les 313 réclamations d'usagers en litige avec les services de la Ville de Paris qui ont pu être examinées entre le 1^{er} septembre 2001 et le 31 août 2002. Ces réclamations émanent, pour 83 % d'entre elles, d'usagers parisiens.

Au 1^{er} septembre, sur 155 litiges traités définitivement, plus de 25 % de ces dossiers ont abouti à une solution favorable à l'usager, 37 % à la confirmation de la décision mise en cause et plus de 30 % à une réorientation car hors champ de compétence de la Médiatrice.

Les 600 dossiers étudiés depuis sa nomination ont permis à la Médiatrice de recommander certaines réformes, notamment des règlements intérieurs des crèches municipales.

Le rapport, dorénavant annuel, peut être consulté sur le site internet de la Ville : www.paris.fr

A L'ECOUTE DES 10-15 ANS

Le LEA, Lieu d'Ecoute et d'Accueil pour les pré-adolescents, a été inauguré dans le 18^e. Des professionnels s'attachent à comprendre les besoins ou les difficultés des 10-15 ans en instaurant une vraie relation grâce à des activités (lecture, jeux, goûters). Un espace chaleureux et sécurisant, situé entre la famille, l'école et la rue. Géré par l'association Olga-Spitzer et l'établissement public de santé Maison-Blanche, le LEA marque la volonté municipale de renforcer la prévention en direction des jeunes en difficulté. Il est ouvert du lundi au vendredi de 16 h à 19 h et le samedi sur rendez-vous.

➔ 147 rue de Clignancourt
Tél : 01 42 23 98 33

URBANISME

Dessinez votre ville de demain

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessite un véritable projet de ville.



Engagée dans la révision de ses différents documents d'urbanisme, la Ville a convié les Parisiens, au cours de l'année 2002, à faire le point sur tous les problèmes liés à l'urbanisme (logements, déplacements, activités économiques...). Il s'agit maintenant de mettre en place un projet de ville qui améliore l'environnement et le cadre de vie quotidien dans les quartiers. Les objectifs de ce projet, appelé Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), seront abordés au cours de la séance du Conseil de Paris de janvier.

Votre Paris de demain

Parallèlement, une réunion de formation sur le PLU a eu lieu dans les Conseils de quartier au cours de laquelle des documents d'urbanisme ont été remis. Ce qui permettra de mieux réfléchir à des solutions concrètes pour l'aménagement du Paris de demain. Chaque Conseil de quartier recevra un plan en couleur avec les informations réglementaires existantes ainsi qu'un plan en noir et blanc avec les propositions légendées de chacun. De fin février à fin mars, des réunions de

concertation sur les orientations du projet de ville seront organisées dans chaque mairie d'arrondissement. Les

Parisiens pourront alors dialoguer avec les élus et débattre des propositions formulées par les Conseils de quartier.

A SAVOIR

Les jeunes Parisiens imaginent leur ville

La concertation autour du Plan Local d'Urbanisme est également menée depuis quelques semaines avec des élèves de CM2. Issus de 15 écoles, ces jeunes Parisiens vivent, pour la plupart, dans un environnement urbain dégradé. Plan et crayon à la main, ils visitent leur quartier. Après avoir noté leurs idées, leurs propositions, ils



réalisent des maquettes afin de concrétiser leurs projets. Vous pourrez découvrir ce « Paris des enfants » dans les mairies d'arrondissement lors des réunions de concertation de février-mars.

PERSONNES HANDICAPÉES

Favoriser les déplacements

Un nouveau dispositif est mis en place pour faciliter le transport des personnes handicapées.

Se déplacer est parfois une véritable gageure pour les personnes handicapées qui dépendent de transports publics insuffisamment accessibles ou de véhicules spécialisés trop peu nombreux. La Ville de Paris, le Conseil régional et le Syndicat des transports d'Ile-de-France se sont associés pour adapter et améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite et mieux prendre en charge les personnes lourdement handicapées.



Un central téléphonique d'information régionale sur l'accessibilité du réseau de transport en commun est mis en place dès ce début d'année par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Un numéro d'appel unique

Chaque usager handicapé pourra connaître l'offre et le fonctionnement du réseau pour se déplacer en fonction de son handicap, via un numéro d'appel unique. En cas d'inaccessibilité, la demande sera transférée vers un centre



départemental de réservation de véhicule spécialisé. Le premier de ces centres départementaux, celui de Paris, devrait être mis en place à l'automne 2003 par la Ville. A ce jour, les quatre associations déjà subventionnées par la Ville et qui assurent un transport spécialisé ne peuvent répondre aux besoins. La centralisation de l'offre et de la demande permettra donc d'assurer ce service tous les jours (sauf le 1^{er} mai) de 6 h à minuit. Les tarifs

seront également plus avantageux, la différence étant prise en charge par les trois partenaires. L'objectif d'un tel dispositif est d'assurer environ 450 000 déplacements adaptés par an sur Paris contre 86 000 actuellement. A terme, l'équipement de tous les départements d'Ile-de-France en centraux de réservation permettra la prise en charge des usagers non parisiens pour des déplacements dans toute la région.

PRATIQUE

Qui bénéficie de cette offre ?

- Cette offre s'adresse aux Parisiens titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % délivrée par la COTOREP et ce quel que soit le handicap (moteur, sensoriel, mental) ou la nature du déplacement (sauf déplacements déjà pris en charge par les pouvoirs publics).
- Les tarifs : 6 € pour une course Paris intra-muros, 9 € pour Paris – petite couronne et 15 € pour Paris – grande couronne (contre 8 à 45 € actuellement).
- Sur demande, chacun pourra être accompagné d'un tiers.

LA REFORME DES CIMETIERES PARISIENS

Trouver une sépulture à Paris intra-muros ne pouvait se faire jusqu'à présent que par l'achat d'une concession perpétuelle, rare et très chère. Propriétaire de 20 cimetières, dont 6 en banlieue, la Ville de Paris engage une réforme qui prévoit la mise à disposition de concessions à durée limitée dans les cimetières de la Capitale et la création d'une commission



d'attribution transparente. Sont également prévues une baisse et une harmonisation des tarifs selon trois régimes (intra-muros, extra-muros et tarif spécial pour les cimetières éloignés comme ceux de Pantin et Thiais). Dans chaque cimetière, des carrés réservés aux défunts de confession juive ou musulmane seront créés.

ERRATUM

« à Paris » a annoncé, page 26 de son numéro 2, la présence au sein de la Commission d'attribution des logements sociaux de représentants de la Préfecture de Police.

Il fallait lire de la Préfecture de Paris qui, elle, est compétente en matière de logement social.

La Médiatrice à votre service

Tout le monde peut se tromper. Même nous, même vous. Vous êtes en désaccord avec les réponses des services de la Mairie de Paris. Vous vous estimez victime d'une injustice ou d'un malentendu. Vous ne comprenez pas le sens d'une décision. Vos courriers sont restés sans réponse... Le recours existe, amiable et gratuit : la Médiatrice de la Ville de Paris. Parce que Paris vous devra toujours au moins une explication.

FREDERIQUE CALANDRA

Adjointe, Médiatrice de la Ville de Paris



Une Parisienne qui donnait à manger aux pigeons dans la rue s'est vue dresser un PV par des inspecteurs de la propreté. Elle fait appel à la Médiatrice car elle estime qu'il ne faut pas laisser mourir de faim les animaux qui sont en liberté dans les lieux publics.



➤ LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La défense de l'environnement est un axe majeur de la politique municipale. Et si l'action des services municipaux peut être améliorée, il appartient aussi à chacun de contribuer à rendre Paris toujours plus agréable à vivre. Car, si la plupart des Parisiens sont attentifs à préserver la qualité de leur cadre de vie, l'incivisme de certains nuit au respect de l'environnement. La Médiatrice de la Ville de Paris reçoit régulièrement des plaintes faisant état de dégradations ou de nuisances en tout genre. Elle est donc intervenue, entre autres, dans les cas suivants.

Une Parisienne se plaint des nuisances sonores occasionnées par l'installation récente d'un ralentisseur de circulation sous ses fenêtres et les réponses apportées par les services de la Ville ne l'ont pas satisfaite.

La Médiatrice

Renseignements pris, il est apparu que ce ralentisseur était parfaitement conforme à la réglementation. Sa suppression est d'autant moins envisageable qu'il contribue grandement à



réduire la vitesse des véhicules. De plus, ce ralentisseur s'inscrit dans un plan d'aménagement de tout le quartier, la réduction de la circulation automobile permettant d'améliorer la tranquillité et de diminuer les risques d'accident.

Le président d'une association conteste la décision de la direction de la propreté et de l'environnement (DPE) qui lui réclame le coût d'un désaffichage. Un recours gracieux ayant été refusé, il fait appel à la Médiatrice.

La Médiatrice

Plusieurs affiches annonçant une manifestation ont été placardées illégalement sur la façade d'un commerce désaffecté. Les services municipaux ont demandé à l'association

qui les a faites imprimer et qui organisait l'événement de les enlever, ce qu'elle a refusé. Les services municipaux ont alors retiré les affiches aux frais de l'association. L'affichage sauvage étant interdit, la Médiatrice ne peut que constater que les agents de la DPE ont



agi conformément à la réglementation. La Médiatrice n'étant en aucun cas un recours pour échapper à la loi ou au règlement, le président de l'association doit s'acquitter du coût du désaffichage.

La Médiatrice

Si l'on peut comprendre ce genre de motivation, il n'en reste pas moins que le « jet de nourriture aux animaux sur la voie publique » est interdit et passible d'une amende. De plus, les pigeons sont sources de nuisances connues : ils occasionnent des dégradations importantes sur les bâtiments, salissent véhicules et passants et, surtout, présentent un risque sanitaire réel pour l'homme. En ce sens, le règlement sanitaire du département de Paris précise que « toutes les mesures doivent être prises pour empêcher la pollution de ces animaux ». Nourrir les pigeons encourageant leur prolifération, la Médiatrice ne peut que confirmer à cette Parisienne que le PV lui a été dressé à juste titre et pour des raisons de santé publique.

Avertissement au lecteur : par respect de la confidentialité, les exemples présentés sont des situations réelles qui ont été modifiées sans en altérer l'authenticité.



Pour faire appel à la Médiatrice, une simple lettre suffit. Adressez votre courrier à : Médiatrice de la Ville de Paris - 32 quai des Célestins - 75196 Paris RP

Un espace au service des Parisiens

Informations, conseils et sourires vous accueillent à l'Hôtel-de-Ville.

L'équipe des hôtes et des hôtes de l'Hôtel-de-Ville se charge quotidiennement de répondre à l'ensemble des questions concernant les services de la Mairie de Paris.

Situé au 29 rue de Rivoli, le salon d'accueil est ouvert de 9 h à 18 h 30 du lundi au samedi. L'équipe est présente également le dimanche de 14 h à 19 h lors d'expositions organisées dans le hall d'accueil. Parfois, en ce genre d'occasion, jusqu'à 2 000 personnes par jour viennent s'informer auprès d'elle.

Jeune, dynamique et fort sympathique, l'équipe connaît parfaitement le fonctionnement des diverses directions de la Ville. Elle se tient quotidiennement informée de l'actualité municipale et plus généralement de l'actualité parisienne. Les Parisiens ne sont pas les seuls à pouvoir présenter une requête ou à glaner des informations. Les touristes peu-



vent tout autant obtenir le renseignement désiré en anglais, allemand, italien et espagnol, mais aussi en arabe ou en créole et même... en patois vendéen !



INTERVIEW

Des informations plus accessibles

à Paris : Quelle est la mission principale de votre équipe ?

Annie Tantot : Répondre efficacement à toute question concernant les services de la Mairie de Paris, qui fait quoi et comment, où prendre contact... Plus largement, nous apportons des solutions, ou tout du moins une aide, à toutes les demandes, ne serait-ce qu'en trouvant les coordonnées de l'association sur laquelle on nous interroge. Nous rappelons parfois les Parisiens si la demande nécessite des recherches.

Cette action est-elle limitée au salon d'accueil de l'Hôtel-de-Ville ?

Non. L'équipe est également chargée de l'accueil du public au centre administratif Morland et de l'accueil des journalistes à l'occasion des conférences de presse. De plus, elle est sollicitée lors des Journées du Patrimoine ou lors de salons et manifestations auxquels participe la Ville. Cela demande une grande disponibilité, y compris le week-end.

Quel type de public se rend au salon d'accueil ?

Des Parisiens qui cherchent le bon interlocuteur, qui ont des questions sur la gestion de l'eau, des déchets ou sur l'élimination des termites. Ce sont aussi des personnes qui viennent visiter l'exposition en cours et qui en profitent pour demander des brochures. Nous recevons également beaucoup de touristes étrangers. Ces derniers veulent souvent savoir comment réserver une chambre dans ce fameux hôtel qu'est... l'Hôtel-de-Ville !

ANNY TANTOT

Responsable du service d'accueil de l'Hôtel-de-Ville

Educateur/trice de jeunes enfants *Ecoute, esprit d'équipe et pédagogie*

Au premier abord, le métier encore assez peu connu peut paraître difficile à définir. Et pour cause, il reflète à lui seul une évolution récente des pratiques d'encadrement des jeunes enfants, c'est-à-dire les 2-3 ans. Finie l'époque où les crèches étaient de simples garderies. Aujourd'hui, ces établissements sont de vrais lieux de socialisation et d'épanouissement pour nos enfants. Pilier de cette évolution, l'éducateur/trice de jeunes enfants est là pour permettre un développement harmonieux

à travers un projet éducatif. En permanence au contact de nos bambins, il faut être disponible et attentif. Etre à l'écoute des besoins de chaque enfant et chercher à y répondre. Au sein de l'équipe d'encadrement, il ou elle mène un travail complémentaire à celui des auxiliaires de puériculture. Pendant que ces derniers s'occupent du bien-être physique des enfants, l'éducateur/trice est en charge de leur éveil. L'un ne va pas sans l'autre !

INTERVIEW

De combien d'éducateurs de jeunes enfants avez-vous besoin ?

Cette année, l'effectif global est de 739 éducateurs/trices pour les 337 établissements de la petite enfance que gère la Mairie de Paris. Les prévisions d'ouverture de crèches ajoutées au taux de rotation des agents nous amènent à des besoins de recrutement bien définis : 121 éducateurs en 2003, 111 en 2004, 116 en 2005 et 121 en 2006. C'est donc une tendance durable.

Quels profils recherchez-vous ?

Des professionnels titulaires d'un diplôme d'Etat d'éducateur/trice de jeunes enfants. Le recrutement se fait par concours sur titre. Les lauréats sont ensuite affectés au sein d'un établissement de la petite enfance. Ils effectuent un an de stage dans deux établissements pour avoir des expériences différentes. Une fois titularisés, les éducateurs/trices ont le choix de leur affectation

Quelles sont les évolutions de carrière ?

Après deux ans d'ancienneté, il est possible de devenir adjoint(e)s à la direction de crèches collectives ou familiales. Au bout de cinq ans, des fonctions d'encadrement sont accessibles, comme celle de responsable de halte-garderie, de jardin d'enfants ou de jardin maternel. Il leur est aussi offert la possibilité de devenir infirmier/ère - puériculteur/trice, la Ville maintenant la rémunération pendant la préparation des concours, tout en prenant en charge les frais de scolarité, contre l'obligation de service à la Ville de Paris de trois à cinq ans, selon le diplôme préparé.

DANIEL PROTOPOPOFF

Chef du bureau des personnels de la petite enfance à la DASES

PORTRAIT

Stéphanie, l'éveil des enfants

Accoucheuse d'esprits, Stéphanie pourrait être disciple de Socrate. Pour elle, l'essentiel est d'être bien dans sa tête et, ce, dès le plus jeune âge. Elle préfère un enfant heureux et épanoui à une gravure de mode. Depuis plus d'un an et demi, cette jeune femme de 30 ans travaille à la crèche de l'Epée de Bois dans le 5^e arrondissement. Heureuse, elle raconte simplement l'entente de toute l'équipe d'encadrement, ses bonnes relations avec la direc-

trice qui lui laisse souvent carte blanche pour réaliser ses projets. Et les enfants, surtout les enfants. Comme quoi, pas besoin d'être maman pour savoir s'en occuper ! Attentive à leurs moindres gestes, elle connaît si bien ces bambins, qui l'appellent « Fani », qu'elle anticipe leurs réactions, leurs rires, leurs excitations et aussi leurs pleurs. Et pourtant, en 1996, cette animatrice de la Ville d'Ivry rentre à l'Institut de Travail Social et de Recherche

Sociale dans le but de devenir éducatrice spécialisée. Elle passe son diplôme d'EJE comme préliminaire. Un peu tête brûlée, elle débute dans un établissement à caractère social, où se trouvent des enfants privés de leur milieu familial. Elle y reste sept mois avant de se tourner vers la DASES (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé). Un an et deux stages plus tard, elle est titularisée à la crèche de l'Epée de Bois. Elle apprécie aujourd'hui d'être en contact avec des enfants dont elle peut suivre l'évolution.



Adresser votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

Mairie de Paris - DRH - Bureau du recrutement - 2 rue de Lobau - 75196 Paris RP